

Proposition 7 : Pôle de La Rochelle et Bordeaux

La création de la grande région Nouvelle Aquitaine pose en termes nouveaux l'approche et la stratégie pour le développement des infrastructures de transport du territoire concerné. L'intérêt de la Région pour ces questions, et en particulier pour les ports, est une chance à saisir. Cet intérêt peut en effet répondre au souhait exprimé par certains acteurs économiques et politiques rencontrés par la mission pour que se dégage une gouvernance plus dynamique, responsable et réactive de l'ensemble des questions logistiques qui intéressent le territoire. Ces acteurs sont demandeurs pour que les ports de La Rochelle et Bordeaux soient amenés à travailler sur leurs complémentarités, et sur les services qu'ils peuvent rendre, y compris au bénéfice des industriels et logisticiens de la région de Toulouse. Des vecteurs de développement paraissent insuffisamment activés : le transport et les activités fluviales sur la Gironde et la Garonne, le tourisme en étroite coordination avec les métropoles et leur arrière-pays, l'offre de services pour les importations et exportations de conteneurs, etc...

Un projet portuaire et logistique d'ensemble est recherché, intégrant un meilleur équilibre entre développement et soucis d'environnement, conduisant trop souvent aujourd'hui à un gel de certains espaces, alors qu'une vision plus dynamique paraît possible aux acteurs économiques et aux représentants de collectivités territoriales, intégrant une optimisation des équipements portuaires en lien avec les clients des ports, et intégrant une amélioration des liens logistiques avec l'hinterland.

La mission propose qu'un projet de décentralisation de la gouvernance de ces deux GPM soit étudié en lien avec la grande Région. Une structure de holding, pilotée au principal par la Région, pourrait être mise en place à cet effet. Une telle perspective nécessitera à l'évidence un travail de préparation technique et financier important, et une large concertation entre tous les acteurs. Il sera aussi nécessaire que soit fixé le mode de compensation par l'État de ses engagements en matière de dragage. Cette perspective apparaît à la mission de nature à créer l'élan nécessaire au développement des deux ports, qui est étroitement lié aux liens logistiques créés avec leur hinterland et à la cohérence des projets entre ports et territoires régionaux concernés.

Après une rencontre, avec Monsieur Alain ROUSSET, Président de la région Nouvelle Aquitaine, celui-ci a confirmé sa volonté d'être beaucoup plus présent dans la gestion des 2 GPM à travers la compétence économique de la Région.

Il convient également de souligner que le GPM de Bordeaux comprend un port avancé « le Verdon » qui peut accueillir des bateaux d'un tirant d'eau de 12 mètres 50. Ce site du Verdon est le seul classé en zone franche. Autant d'atouts qui doivent permettre de favoriser le développement du GPM de Bordeaux. Ce port en eau profonde mérite toute notre attention.

Monsieur Jean-Yves le VEN vient d'être nommé par le gouvernement médiateur du Verdon.